

REGLEMENT DU JEU CONCOURS

Baby & Johnny

Du 15 au 21 juillet 2021

Article 1

L'ASSOCIATION DES COMMERCANTS DE CALAIS CŒUR DE VIE, dont le siège est au 3 Rue Neuve – 62100 Calais, représentée pour le présent par Monsieur Fagot, Président de l'Association, organise un jeu sur la page Facebook.

Article 2 Pour jouer

2.1 – aimez la page Calais Cœur de Vie et la publication du jeu.

2.2 – Commentez la publication et invitez des amis

Jeu gratuit et sans achat.

Jeu réservé aux personnes majeures.

Article 3

Un tirage au sort aura lieu le 22 juillet 2021 pour désigner le gagnant.

Seront récompensés 1 personne. Les lots mis en jeu sont :

- Les 2 Pop Movies Dirty Dancing Baby & Johnny d'une valeur de 28.48 €
- 1 sac Calais Cœur de Vie
-

Article 4 Le lot offert ne peut donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte de la part du gagnant, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit. **Les lots devront être récupérés sur présentation d'une pièce d'identité avant le 31 Juillet 2021. Ils ne peuvent être envoyés par courrier ou transporteur.**

Article 5

Les organisateurs se réservent le droit de mettre fin à ce jeu ou de différer la date du tirage au sort ou de remise du lot si des circonstances de force majeure l'exigeaient, sans être tenus pour responsable.

Article 6

Le simple fait de participer au jeu implique l'acceptation complète du règlement et l'arbitrage en dernier recours de l'association organisatrice, dans l'esprit qui a prévalu à la conception de l'opération. Implique l'acceptation complète pour recevoir la newsletter.

Article 7

Chaque participant au jeu autorise l'Association des Commerçants de Calais Cœur de Vie, 3 rue Neuve 62100 Calais, à reproduire sur tout support et par tout procédé et à diffuser, sans contrepartie financière, la (ou les) photographie(s), le film et ou l'enregistrement (ci-après les œuvres) me représentant, prises/réalisées dans le contexte des animations de 2020 au centre commercial Calais Cœur de Vie et sur les lieux du jeu. La présente autorisation est consentie sans aucune limite dans le temps.

Une seule participation par personne est possible.

Article 8

Ce règlement peut être adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande, remboursement du timbre au tarif lent en vigueur.

Article 9 : Informatique et Libertés

Les informations communiquées au cours du jeu concours feront l'objet d'un traitement informatique uniquement destiné à l'usage interne de l'association Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 Août 2004, tout participant bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, ou de suppression portant sur les données personnelles collectées par l'association organisatrice. Ces droits pourront être exercés sur simple demande écrite à :

L'Association des commerçants de Calais Cœur de Vie 3 rue Neuve, Calais Cœur 62100 CALAIS.

Les données collectées sont obligatoires pour participer au jeu concours. Par conséquent, les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin du Jeu-concours seront réputées renoncer à leur participation.

L'association Organisatrice utilisera uniquement les données personnelles aux fins qui auront été indiquées au moment de l'inscription au Concours.

CALAIS
CŒUR
DE VIE

Nouveau Jeu

Tentez de gagner Baby & Johnny

